



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Première session
13-15 octobre 2004
Bangkok

**QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME: DOMAINES PRIORITAIRES
À INSCRIRE AU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2007**

(Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Introduction

1. Dans sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, à titre d'essai, et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique destiné à remplacer l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans. Ce cadre stratégique comprendrait un premier volet: un plan-cadre, fixant les objectifs à long terme de l'Organisation, et un deuxième volet: un plan-programme biennal portant sur deux ans.

2. En vertu de ces nouvelles dispositions, le descriptif du prochain budget-programme (pour 2006-2007) reprendra les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès définis dans le plan-programme biennal. Le plan biennal s'inspire en grande partie du projet de plan à moyen terme indicatif qui avait été approuvé par le Comité de la gestion de la mondialisation en novembre 2003 (voir E/ESCAP/1307, par. 125).

3. À sa soixantième session, en avril 2004, la Commission a approuvé le projet de cadre stratégique pour 2006-2007 (E/ESCAP/1313/Rev.1), notamment le plan biennal proposé pour les technologies de l'information, la communication et l'espace. Le cadre a ensuite été transmis au Secrétaire général, avec les observations de la Commission, pour examen à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale [voir A/59/6 (Prog. 15)]. À sa quarante-quatrième session, en juillet 2004, le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du projet de plan-programme biennal¹.

4. Le présent document contient le plan-programme biennal pour la période 2006-2007 correspondant au sous-programme sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, y compris les objectifs, les réalisations escomptées et les stratégies, tel qu'il figure dans A/59/6 (Prog. 15).

5. Le Sous-Comité est invité à examiner le présent document et à faire des suggestions quant aux domaines prioritaires à inclure dans le budget-programme pour 2006-2007. Les priorités devraient porter sur des produits et activités pouvant contribuer aux réalisations escomptées et à l'orientation stratégique fixée dans le sous-programme sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 16 (A/59/16)*, par. 241.

Sous-programme 7. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Objectif: Améliorer l'accès aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace ainsi que l'élaboration, le transfert et l'application de ces technologies, afin de tirer le meilleur parti possible des avantages de la mondialisation.

Réalisations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et programmes, y compris de cadres réglementaires et institutionnels, visant à favoriser un accès équitable aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le développement.	a) Augmentation du nombre de mesures prises pour améliorer les cadres réglementaires.
b) Renforcement des capacités nationales en matière d'application des technologies de l'information, de la communication et de l'espace à la planification et à la mise en œuvre des programmes de développement socio-économique, y compris la promotion de l'égalité entre les sexes.	b) Augmentation du nombre de mesures prises pour appliquer les technologies de l'information, de la communication et de l'espace à l'élaboration de programmes nationaux de développement socioéconomique.

Stratégie

La responsabilité de fond de ce sous-programme incombe à la Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace. La Division travaillera en étroite coopération avec d'autres divisions au titre du domaine thématique relatif à la gestion de la mondialisation. L'orientation stratégique du sous-programme émane de la Déclaration du Millénaire, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté par le Sommet mondial pour le développement durable, du Sommet mondial sur la société de l'information, de la Déclaration de Tokyo adoptée par la Conférence régionale Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information et de la Déclaration de Delhi sur les applications des techniques spatiales à l'amélioration de la qualité de la vie en Asie et dans le Pacifique au cours du nouveau millénaire.

Le sous-programme sera mis en œuvre, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, selon les modalités stratégiques suivantes: organisation de réunions intergouvernementales et de réunions d'experts; travaux de recherche et études; élaboration d'outils pour la gestion des connaissances et mise en place de réseaux d'individus et d'institutions travaillant dans ce domaine en vue de l'échange et de la mise en commun de l'information et des connaissances; mise en œuvre d'activités opérationnelles, notamment de projets de formation et de projets pilotes; et fourniture de services consultatifs pour aider, sur leur demande, les pays membres à s'assurer un meilleur accès aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour appuyer leur développement national. Les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie contribueront à la mise en œuvre de ce sous-programme.